



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ; M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.BORE Jacques à M.SEGURA René ; M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ; M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ; Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ; Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ; M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

Objet : Office de Tourisme Intercommunal – Antenne de PAULHAN – Projet de réhabilitation de l'ancienne école – Dossier de demande de subventions auprès de la Région Languedoc Roussillon

Monsieur VALENTINI informe les membres du Conseil Communautaire que la Commune de PAULHAN projette la réhabilitation de l'ancienne école située en face du local actuel de l'antenne locale de l'office de tourisme intercommunal, afin d'y installer ce service, après réalisation des travaux.

Il précise que l'intercommunalité s'étant vue transférer la compétence « Tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2010, la Commune propose que la Communauté de communes sollicite directement un cofinancement de la Région Languedoc Roussillon sur ce projet de réhabilitation, dont le coût prévisionnel global s'élève à 127 220 euros H.T. et comprend la reprise des façades (36 820 euros H.T.) et l'aménagement intérieur (90 400 euros H.T.).

Monsieur VALENTINI propose de solliciter de la Région Languedoc Roussillon, la subvention la plus élevée possible, sur cette opération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter de la Région Languedoc Roussillon, la subvention la plus élevée possible, sur le projet de réhabilitation présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.